

RÈGLEMENT JEU CONCOURS SANS OBLIGATION D'ACHAT
OUVERT AUX PERSONNES MAJEURES
« GAGNEZ VOTRE SÉJOUR EN VALLÉE DE L'HÉRAULT ! »

L'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert Vallée de l'Hérault
3 parc d'activités de Camalcé BP 46 - 34150 GIGNAC
Organise, du **07 juin 2017 au 29 juin 2017 inclus**

Article 1 - Organisateur

L'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault (ci après dénommé OTI SGVH), est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial dont le siège administratif est situé 3 parc d'activités de Camalcé BP 46 - 34150 GIGNAC.

Il possède trois points d'accueil :

siège administratif 34150 GIGNAC,

2 place de la Liberté 34150 SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT

Maison du Grand Site de France au pont du Diable 34150 ANIANE

À l'occasion des 10 ans de l'OTI SGVH, ce dernier, en partenariat avec le Festival des Vins d'Aniane organisent un jeu « Gagnez votre séjour en vallée de l'Hérault » les 22 et 23 juillet 2017.

Ce jeu gratuit en ligne et sans obligation d'achat, est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.saintguilhem-valleeherault.fr/jeu>

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure résidant en France Métropolitaine à l'exclusion du personnel de l'OTI SGVH et de leurs conjoints.

La participation au jeu se fait exclusivement par voie électronique. Pour valider la participation, toute personne doit correctement renseigner l'ensemble des champs du formulaire proposé à l'adresse :

<http://www.saintguilhem-valleeherault.fr/jeu>

À ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être prise en compte.

La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes les vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment par la création de fausse(s) identité(s) permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionné par l'interdiction formelle et définitive de participer au tirage au sort.

Article 3 – Mécanique du jeu et dotation

Pour participer à ce jeu, les participants doivent se rendre sur la page dédiée au jeu concours suivante : <http://www.saintguilhem-valleeherault.fr/jeu>

La participation est considérée comme validée par l'organisateur uniquement lorsque l'ensemble des champs obligatoires sont remplis et que le participant ait validé sa participation en cliquant sur le bouton « VALIDER » du formulaire. Le lot sera attribué uniquement au participant validé tiré au sort.

Voici la mécanique du jeu concours :

1. Se rendre sur la page : <http://www.saintguilhem-valleeherault.fr/jeu>
2. Remplir l'ensemble des champs obligatoires
3. Sélectionner ou non la souscription aux communications de l'OTI SGVH
4. Valider le formulaire en cliquant sur le bouton « VALIDER »

Un tirage au sort aura lieu le 30 juin 2017 à 10h.

Il sera effectué par la société Ginko SARL, 147 rue du Cantonnat – 30670 AIGUES VIVES.

La valeur de la dotation mise en jeu est de 400€.

Article 4 – Dotation

A l'issue du tirage au sort, le gagnant remportera la dotation mise en jeu suivante :

- **Un week-end en vallée de l'Hérault les samedi 22 juillet et dimanche 23 juillet 2017 :** d'une valeur de 400 € TTC (dates fixes, non modifiables).

Sont inclus dans ce séjour :

- Déjeuner du jour 1 au restaurant « Chez Barmy » à Saint-Guilhem-le-Désert pour 2 personnes
- Le stationnement au parking de la Maison du Grand Site de France pour 1 véhicule
- Les visites libres de Saint-Guilhem-le-Désert et du pont du Diable
- 1h de location d'un canoë pour 2 personnes au pont du Diable l'après-midi du jour 1
- Dîner du jour 1 au restaurant « La Tête dans les Étoiles » à Aniane pour 2 personnes
- Nuitée insolite pour 2 personnes en bulles à « l'Astronarium » l'observatoire astronomique d'Aniane avec accès au spa
- Petit déjeuner du jour 2 servi dans la bulle à « l'Astronarium » l'observatoire astronomique d'Aniane pour 2 personnes
- Accès au « Festival des Vins » d'Aniane le jour 2 (rencontres et dégustations avec les vignerons) pour 2 personnes
- Atelier d'initiation à la dégustation avec un œnologue dans le cadre du « Festival des Vins » d'Aniane le jour 2 pour 2 personnes
- Participation à l'atelier gastronomique « Carte blanche au chef Philippe RAMON » du restaurant La Terrasse du Mimosa à Montpeyroux dans le cadre du « Festival des Vins » d'Aniane le jour 2 pour 2 personnes
- visite guidée de l'Abbaye d'Aniane avec un guide de l'Office de Tourisme pour 2 personnes

Ne sont pas inclus dans ce séjour :

- Les petits-déjeuners du jour 1
- Les dîners du jour 2
- Les boissons et suppléments
- Les dépenses personnelles
- Le transport

Informations pratiques :

- Accueil par un conseiller en séjour de l'Office de Tourisme à la Maison du Grand Site de France au pont du Diable à Aniane à l'arrivée le jour 1
- Navettes gratuites entre le pont du Diable, la Grotte de Clamouse et Saint-Guilhem-le-Désert

Le lot, valable uniquement les 22 et 23 juillet 2017 n'est ni modifiable, ni échangeable et ne pourra faire valoir aucune contre valeur monétaire ni échange contre valeur marchande. Les disponibilités et toutes les conditions d'utilisation de ce lot seront communiquées par téléphone, mail ou courrier au gagnant.

L'OTI SGVH se réserve le droit de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de céder le lot au gagnant. L'OTI SGVH certifie être titulaire d'un droit sur l'ensemble des lots et activités mis en jeu dans le cadre de ce séjour.

Article 5

Le règlement complet est disponible sur simple demande à :

Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault

Jeu « Gagnez votre séjour en vallée de l'Hérault »

3 parc d'activités de Camalcé

BP 46 - 34150 GIGNAC

ou sur le site internet - <http://www.saintguilhem-valleeherault.fr/jeu>

Article 6 – Droit d'accès et de rectifications

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les participants disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les

informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à l'établissement organisateur à l'adresse suivante : Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault. Jeu « Gagnez votre séjour en Vallée de l'Hérault ! » 3 parc d'activités de Camalcé BP 46 34150 GIGNAC.

Article 7 – Droit d'exclusion et annulation

La participation au présent jeu impliquant l'acceptation pleine et entière du règlement, l'OTI SGVH se réserve le droit d'invalider toute participation qui ne respecterait pas l'ensemble des critères mentionnés aux articles précédents.

L'OTI SGVH se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu. L'OTI SGVH ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Gignac le 08/06/2017

Benoit PIQUART
Directeur de l'OTI SGVH

